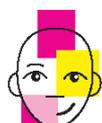




Appel à projets : Impulsion recherche



Règlement de l'appel à projets

CONTACT

Filière de Santé Maladies Rares de la Tête, du Cou et des Dents (TETECOUC)

Hôpital Universitaire Necker – Enfants malades,

Bâtiment Kirmisson, porte K2

149 rue de Sèvres, 75015 PARIS

01 44 49 25 36 / contact.tetecou@aphp.fr / www.tete-cou.fr

Introduction

Cet appel à projets « **Impulsion recherche** » organisé par la Filière de Santé Maladies Rares des malformations de la tête, du cou et des dents (TETECOUC) est destiné à soutenir la recherche fondamentale, translationnelle, clinique et en sciences humaines et sociales relative aux maladies rares de la tête, du cou et des dents et à leur prise en charge.

Article 1 - Conditions de candidature

1.1 - Critères d'admissibilité des candidats

Seuls les membres des laboratoires partenaires de la Filière TETECOUC et des Centres de Compétence et de Référence de la Filière TETECOUC peuvent candidater à cet appel à projets.

Chaque projet devra être porté par une personne physique au sein du laboratoire ou du Centre de Compétence ou de Référence.

1.2 - Critères d'admissibilité des projets

Pour être admissible, le projet de recherche présenté doit concerner une ou plusieurs des pathologies rares de la Filière TETECOUC. Le financement du projet ne doit pas excéder une durée de **24 mois** après l'annonce des projets lauréats.

Article 2 - Modalités de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- 1- un formulaire de candidature
- 2- une présentation scientifique du projet (4 pages maximum)
- 3- le CV court du porteur de projet (1 page)
- 4- un courrier d'accord de la direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement, si vous optez pour cette modalité de financement (cf article 4.1)

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site Internet de la Filière TETECOUC, rubrique « Recherche », page « Appel à projets Impulsion recherche ».

Le formulaire de candidature comporte plusieurs éléments :

- Présentation du CCMR/CRMR/laboratoire candidat
- Présentation du porteur de projet
- Résumé du projet (350 mots maximum, 10 mots-clefs)
- Intérêt du projet pour les maladies rares de la tête, du cou et des dents
- Calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel détaillé

- Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du Centre de Référence/Centre de Compétence et du chef de service
- Noms et coordonnées de 3 experts reconnus de la thématique (français)

Le formulaire est à accompagner d'une présentation scientifique structurée du projet en 4 pages maximum (Arial 12, interligne double), soutenue par une bibliographie de 25 références maximum, ainsi que du CV court du porteur du projet (1 page).

Ils devront être retournés complétés avant la date limite de dépôt des candidatures (cf Article 5) à la Filière TETECOUC par mail à l'adresse suivante : contact.tetecou@aphp.fr.

Toute candidature incomplète ou non conforme sera considérée comme irrecevable et ne sera pas examinée par le jury.

Article 3 - Sélection des lauréats

Toutes les candidatures déposées respectant les critères d'admissibilité seront examinées par un binôme de rapporteurs. Ce binôme sera constitué d'un des experts recommandés par le candidat et d'un membre du jury, sélectionnés aléatoirement afin d'assurer l'objectivité du rapport.

Chaque rapporteur rendra une fiche d'évaluation basée sur une grille de critères préétablie (originalité du projet, pertinence des présentations scientifiques, objectifs et retombées possibles pour les patients, détails du budget et du calendrier, renommée de l'équipe de recherche, etc.)

Par la suite, le jury se réunira et étudiera l'ensemble des fiches d'évaluations fournies par les rapporteurs afin de sélectionner les 3 projets lauréats.

Dans la mesure du possible, une sélection équitable sera faite entre les différents groupes de pathologies prises en charge au sein de la Filière.

3.1 - Annonce des résultats

Le classement établi par le jury ne sera pas rendu public. La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site Internet de la Filière. Les porteurs des projets seront également informés par mail de la décision du jury.

3.2 - Composition du Jury

Le jury de sélection est composé des experts de la Filière TETECOUC suivants :

- Pr V. Abadie Responsable du Centre de Référence coordonnateur SPRATON, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr A. Berdal Référente Recherche de la Filière TETECOUC
- Pr M. de la Dure Molla Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, Hôpital Rothschild, Paris

- Pr F. Denoyelle Responsable du Centre de Référence coordonnateur MALO, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr F. Di Rocco Responsable du Centre de Référence constitutif CRANIOST, Hospices Civils de Lyon
- Pr N. Leboulanger Coordonnateur de la Filière TETECOUC, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr M-C. Manière Responsable du Centre de Référence coordonnateur O-Rares, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Pr A. Picard Responsable du Centre de Référence coordonnateur MAFACE, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr T. Van den Abbeele Responsable du Centre de Référence constitutif MALO, Hôpital Robert-Debré, Paris
- Pr M-P. Vazquez Référente médico-chirurgicale de la Filière TETECOUC, Hôpital Necker – Enfants malades, Paris
- Pr M. Zérah Responsable du Centre de Référence coordonnateur CRANIOST, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris

ainsi que de toute personne qualifiée qui serait mandatée à cet effet par le Directoire de la Filière.

Article 4 - Dotation et modalités de financement

Cet appel à projets est doté de trois financements de 15 000€ chacun maximum. Chaque dotation pourra couvrir tout ou partie du budget demandé en fonction de la pertinence de celui-ci. Un seul projet par CCMR/CRMR/laboratoire pourra être retenu.

4.1 - Modalités de financement

Les financements pourront être versés :

- via l'établissement de conventions de financement entre l'Hôpital Necker – Enfant malades, hébergeur de la Filière TETECOUC, et la structure d'accueil du porteur du projet lauréat. Cette modalité peut couvrir :
 - l'achat de gros matériel,
 - l'achat de matériel informatique,
 - l'emploi ou le dédommagement de personnel (ARC, TEC, ...).

Dans cette situation, il sera nécessaire d'adjoindre au dossier de candidature un accord de principe de la direction de la structure dont dépend le porteur du projet (laboratoire, établissement de santé) pour l'établissement d'une convention de financement à cet effet.

- via l'achat directement par la Filière. Cette modalité peut couvrir :
 - du petit matériel,

Article 6 - Engagements des lauréats

Chacun des porteurs de projets lauréats s'engage à :

- Informer la Filière TETECOUC de tout co-financement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant),
- Prévenir la Filière TETECOUC dans les plus brefs délais en cas de changement dans la mise en place du projet,
- Fournir les pièces demandées par la Filière TETECOUC (descriptif du projet, devis, factures, etc.),
- Indiquer sur son projet, et tous les documents s'y rapportant, le soutien de la Filière TETECOUC (nom, logo),
- Fournir un rapport à mi-chemin du projet ainsi qu'un rapport final (les modèles seront disponibles sur le site tete-cou.fr).
- Présenter les résultats de son projet lors de la Journée « Recherche et innovation » de la Filière suivant la date de finalisation du projet

Article 7 - Acceptation et modification du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et en accepte les dispositions en signant le formulaire de candidature.

Les éventuelles modifications du calendrier de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidats et feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la Filière TETECOUC et via la liste de diffusion de la Filière à tous ses membres et partenaires.